



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
11 août 2016
Français
Original : anglais

Quatorzième session

Nairobi

17-22 juillet 2016

L'Azimio de Nairobi

Nous, États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), réunis pour la quatorzième session de la Conférence, organisée à Nairobi du 17 au 22 juillet 2016 sur le thème « Des décisions aux actions : Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement », adoptons la déclaration suivante, ci-après dénommée « Azimio¹ de Nairobi », qui s'inscrit résolument dans le prolongement des réalisations de la CNUCED depuis sa création en 1964 et qui donne à l'organisation des bases solides sur lesquelles s'appuyer pour prendre un nouvel élan et entrer dans une nouvelle période de son histoire, de manière à contribuer à la prospérité pour tous.

1. Nous remercions le Gouvernement et le peuple kényans d'avoir accueilli la quatorzième session de la Conférence et d'avoir témoigné aux délégations une chaleureuse hospitalité.
2. Nous rappelons qu'il y a quarante ans, le Kenya avait accueilli la communauté internationale une première fois, à l'occasion de la quatrième session de la Conférence, tenue à Nairobi en 1976. Les pays en développement étaient alors à la recherche d'un nouveau système économique international, qui serait profitable à tous, et estimaient que « ce qu'il fa[llait], c'[était] bel et bien une charte de Nairobi définissant un nouvel ordre économique véritablement international »².
3. Nous réaffirmons notre attachement à la CNUCED, dont le rôle important sera renforcé. De fait, elle est l'organisme du système des Nations Unies qui est chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et elle accomplit ce mandat dans le cadre de ses trois grands domaines d'action, qui sont la recherche et l'analyse, la formation de consensus et l'assistance technique, dans l'optique générale de la prospérité pour tous.

¹ *Azimio* signifie « déclaration » en swahili.

² Voir la déclaration de M. Mzee Jomo Kenyatta, Président du Kenya, à la cérémonie d'ouverture de la quatrième session de la CNUCED, à Nairobi, le 5 mai 1976, dans *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Quatrième session*, vol. I, *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10) annexe III, p. 101 et 102.



4. Nous souscrivons aux décisions prises à la treizième session de la Conférence et prions instamment les États membres et la CNUCED de mettre pleinement en œuvre le *Maafikiano*³ de Nairobi, qui donne à la CNUCED des bases solides pour garantir la prospérité pour tous.

5. Nous constatons que la quatorzième session de la Conférence est la première grande conférence des Nations Unies dans le domaine du commerce et du développement organisée depuis l'adoption de textes décisifs en 2015. La CNUCED devrait saisir l'occasion qui lui est donnée d'être la première à s'engager et à passer des décisions aux actions. Nous prenons acte du rôle important joué par l'organisation dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, programme porteur de transformation et à vocation universelle selon lequel la prospérité se doit d'être pour tous, ainsi que des dispositions pertinentes d'autres grands textes récemment adoptés, comme le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement ; l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adopté à la vingt et unième session de la Conférence des Parties ; et la Déclaration ministérielle de Nairobi de l'Organisation mondiale du commerce. La CNUCED devrait s'employer à lever les obstacles au commerce et au développement rencontrés par tous les pays en développement, toutes régions confondues, et, plus particulièrement, par les pays ayant des besoins spéciaux tels que, en Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

6. Nous reconnaissons que l'extrême pauvreté a reculé et que d'autres résultats positifs ont été obtenus au niveau mondial, même s'ils n'ont pas été équitablement partagés. Les bienfaits de la mondialisation, conjugués à une amélioration générale de la gestion macroéconomique, ont aidé bon nombre de pays en développement à intégrer l'économie mondiale.

7. Cependant, les effets de la crise économique et financière mondiale continuent de se faire sentir, une longue période de ralentissement de la croissance se profile dans certains pays, de nouvelles technologies font peser des menaces sur l'emploi et sur l'avenir des travailleurs, l'endettement atteint de nouveau des niveaux insoutenables, les prix des produits de base demeurent instables, les inégalités de revenus et de richesses ne cessent de se creuser, et les flux migratoires sont sans précédent. S'y ajoutent les problèmes découlant des changements climatiques, l'insécurité alimentaire et énergétique, et l'instabilité économique, politique et sociale qui les accompagne.

8. La quatorzième session de la Conférence offre un cadre de réflexion sur la manière de mener à bonne fin un programme de développement mondial et universel. Les disparités en matière de répartition des ressources et d'égalité des chances, entre pays et entre groupes de population, perdurent au niveau mondial, mais nous sommes aujourd'hui mieux placés pour prendre des mesures concrètes qui contribueront à remédier à cette situation. En 2015, les dirigeants mondiaux se sont entendus sur la manière de rendre la communauté internationale mieux à même de répondre à quelques-uns des problèmes mondiaux les plus urgents. Les accords et les documents finaux qui en ont résulté forment le schéma directeur de ce à quoi devrait ressembler le monde en 2030, sur le plan économique, social et environnemental. Ils définissent aussi les modalités de mise en œuvre qui détermineront l'action collective mondiale en faveur du développement pendant les quinze prochaines années. S'ils sont efficacement appliqués, ces accords aideront à concrétiser l'objectif commun de garantir à tous la prospérité, la dignité et une planète plus accueillante.

³ *Maafikiano* signifie « consensus » en swahili.

9. Nous estimons que l'économie devrait être au service de l'humanité. Toute stratégie de croissance et de développement devrait viser à l'épanouissement de chaque individu et à la primauté du travail humain.

10. Nous estimons aussi que l'égalité entre les sexes ainsi que l'autonomisation et la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes sont essentielles à un développement durable et à une augmentation sensible de la croissance économique et de la productivité au profit des générations actuelles et futures. Nous réaffirmons la nécessité de prendre en considération les questions de genre, notamment par le biais de mesures et d'investissements ciblés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales.

11. Nous insistons sur l'intérêt de partenariats mondiaux renforcés dans la lutte contre la pauvreté, afin de ne laisser personne de côté. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de la coopération Nord-Sud, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire régionale et internationale, étant entendu que la coopération Sud-Sud est un complément, et non un substitut, à la coopération Nord-Sud. Nous reconnaissons également l'importance de partenariats entre les décideurs et les principales parties prenantes, notamment le secteur privé, les milieux académiques et la société civile, en vue de parvenir à un développement durable.

12. Nous remercions le Secrétaire général de la CNUCED du rapport qu'il a présenté à la Conférence. Ce rapport a nourri nos débats et nous a aidés à forger notre détermination commune de mettre en œuvre différents programmes, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

13. Nous soulignons l'importance des grandes manifestations organisées dans le cadre de la quatorzième session de la Conférence, dont le Sommet des dirigeants mondiaux, le cinquième Forum mondial sur l'investissement, le Forum de la société civile, le septième Forum mondial sur les produits de base et, en particulier, le premier Forum mondial de la jeunesse jamais organisé. La diversité des questions thématiques et des participants consacre le principe de partenariat, tout en donnant acte de la vision et de la perspective transgénérationnelles dont le monde a aujourd'hui besoin.

14. Nous nous félicitons du lancement officiel de l'initiative « Commerce électronique pour tous » pendant la quatorzième session de la Conférence. Elle constitue une nouvelle approche du développement du commerce fondé sur les échanges électroniques qui permettront aux pays en développement de mieux se repérer parmi les possibilités d'assistance technique en matière de préparation à cette forme de commerce, et aux donateurs de se faire une idée claire des programmes qu'ils pourraient financer.

15. Nous constatons que la quatorzième session de la Conférence marque une étape importante dans le renforcement du multilatéralisme et d'un système économique international qui reconnaît l'interdépendance du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement. Nous saluons la CNUCED pour la contribution appréciable qu'elle apporte, depuis sa création en 1964, à l'avancement du débat mondial sur le développement et à la promotion d'une intégration bénéfique des pays en développement dans l'économie mondiale. À cet égard, nous réaffirmons notre attachement à la CNUCED et notre engagement en faveur d'une redynamisation de son mécanisme intergouvernemental afin qu'il puisse continuer de jouer le rôle important d'incubateur d'idées qui est le sien, notamment aux fins de l'action collective mondiale.

16. Nous soulignons l'importance du commerce international en tant qu'il est un moteur de la croissance économique pour tous, un moyen d'éliminer la pauvreté et un outil pour favoriser le développement durable ; en conséquence, nous continuons de promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, transparent, prévisible, non discriminatoire et équitable. Nous renouvelons notre engagement à continuer de déployer

des efforts résolus pour faire en sorte que les pays en développement membres, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce mondial correspondant aux besoins de leur développement économique, et que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié continuent de faire partie intégrante de toute négociation. À cet égard, nous demandons que la complémentarité des activités de la CNUCED, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres institutions compétentes soit renforcée afin que le commerce contribue pleinement au développement. L'accèsion des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, à l'Organisation mondiale du commerce renforce l'universalité du système commercial.

17. L'investissement, en particulier pour le développement des infrastructures, est un enjeu vital qui a des incidences sur la mise en œuvre de tous les objectifs de développement durable. Nous soulignons combien l'investissement et le développement des entreprises sont importants pour renforcer les capacités productives et ainsi transformer les économies. Le climat d'investissement doit être favorable pour attirer les flux d'investissements étrangers directs, encourager l'investissement local et soutenir le développement durable. Nous demandons à la CNUCED de développer ses activités pour promouvoir et faciliter l'investissement et l'entreprenariat en faveur du développement durable.

18. Nous avons conscience des effets négatifs qu'une dette insoutenable a sur le développement, en particulier dans les pays en développement, et nous estimons qu'il est nécessaire d'aider ces pays à assurer la viabilité de leur dette à long terme à travers une bonne gestion de cette dette et au moyen de politiques concertées destinées à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et de réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés. Rappelant que débiteurs et créanciers doivent œuvrer de concert pour prévenir et résoudre les situations d'endettement insoutenable et qu'il incombe aux pays emprunteurs de maintenir leur endettement à un niveau soutenable, nous réaffirmons que les prêteurs ont également la responsabilité de prêter de manière à ne pas compromettre la viabilité de la dette du pays concerné.

19. Nous soutenons la mobilisation de tous les moyens de mise en œuvre – financement et ressources humaines, technologie et renforcement des capacités, notamment par l'assistance technique – pour permettre la pleine application, à tous les niveaux, des engagements et des objectifs multilatéraux convenus en 2015. Nous réaffirmons donc combien il est important de renforcer la coopération Nord-Sud, qui est une nécessité impérative pour que la mise en œuvre des textes issus des sommets et des grandes conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030, soit couronnée de succès. Tout en reconnaissant la nécessité d'accroître la mobilisation des ressources à tous les niveaux, y compris auprès de sources publiques et privées, nous réaffirmons la nécessité de tenir tous les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement par certains pays développés, notamment l'engagement de consacrer à cette aide 0,7 % du revenu national brut, selon la résolution 2626 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en octobre 1970, et entre 0,15 % et 0,20 % du revenu national brut dans le cas des pays les moins avancés, conformément au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) adopté en mai 2011.

20. Nous réaffirmons que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social et que l'on ne saurait surestimer le rôle des politiques nationales et des stratégies de développement. Nous respecterons la marge d'action et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable, sans perdre de vue les règlements et les engagements internationaux pertinents.

21. Ce que nous avons accompli à Nairobi et les décisions que nous avons prises pour renforcer le rôle important joué par la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable traduisent notre conviction commune selon laquelle, dotée d'un rôle, d'un impact et d'une efficacité institutionnelle accrues en matière de développement, la CNUCED contribuera à tourner une nouvelle page des relations économiques internationales pour soutenir le nouveau consensus en faveur du développement. C'est dans cet esprit et guidés par l'Azimio de Nairobi et par le Maafikiano de Nairobi que nous entendons avancer jusqu'à la quinzième session de la Conférence et agir dans la période qui nous sépare de 2030.
